

République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 03 novembre 2020

Séance ordinaire du **03 novembre 2020** – 18 h 30 – Salle Polyvalente (en raison de la crise sanitaire)

Date de convocation : 27 octobre 2020
Convocation affichée le: 27 octobre 2020
Membres en fonction : 15
Membres présents : 14
Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie
LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - OFFENBURGER Céline - RIEUX Dominique - ROSFELDER
Dominique - SAETTEL Christiane - SCHOSSELER Daniel - TANGHE Marielle - URBAN Denis

Absent excusé: M. MOSCHLER Vincent

Ordre du jour :

1. Minute de silence en mémoire de M. Samuel PATY
2. Approbation du procès-verbal du 6 octobre 2020 et désignation d'un secrétaire de séance
3. Projet de lotissement communal dans la zone du Herrenhaus
4. Travaux d'enfouissement des réseaux secs - rue de la Liberté
5. Travaux AEP - rue de la Liberté
6. Travaux de stabilisation des berges de l'étang de pêche
7. Extension du cimetière
8. Finances communales - Décision modificative n° 5 - Rectification de la DM 3
9. Nid de cigogne
10. Vérification des poteaux d'incendie
11. Bulletin municipal de décembre 2020
12. Manifestations de fin d'année
 - Commémoration au monument aux morts
 - Marché de Noël
 - Fête de Noël des Aînés
13. Projet de centenaire du Grand Prix de France
14. Urbanisme
15. Divers et communications

1. Minute de silence en mémoire de M. Samuel PATY

Le Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage à Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie sauvagement assassiné le vendredi 16 octobre 2020.

M. le Maire lit un texte de Jean Jaurès de 1888 « *Aux instituteurs et institutrices* ».

2. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 6 octobre 2020 et désignation d'un secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 06 octobre 2020 a été transmis aux conseillers le 27 octobre 2020.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 06 octobre et les membres présents signent le registre.

Vu les articles L. 2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir la fonction de secrétaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNNE Mme MOSCHLER Isabelle comme secrétaire de séance.

3. Projet de lotissement communal dans la zone du Herrenhaus

Le Conseil Municipal, soucieux de contribuer au développement de la Commune d'Innenheim, souhaite entamer une réflexion quant à l'opportunité d'urbaniser les zones IAU et IIAU situées entre la rue des Roses et la route de Barr pour y aménager un lotissement en deux tranches.

Le Droit de Prémption Urbain ayant été validé sur ces deux zones, il sera nécessaire d'acquérir certains terrains pour en constituer l'assise foncière.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- DECIDE de lancer le projet de lotissement dans les zones IAU et IIAU, dans le prolongement du village, lieu-dit Hinter dem Herrenhaus.

Une analyse approfondie, confiée à un géomètre sera réalisée pour définir précisément l'emprise de ce futur lotissement et son intégration paysagère et urbaine dans l'environnement.

4. Travaux d'enfouissement des réseaux secs - rue de la Liberté

Les travaux arrivent à leur fin. Il reste à poser l'éclairage public. Ce retard pris est dû à la crise sanitaire de la Covid-19.

Les travaux d'enrobés ont été réalisés. L'équipe municipale se dit très satisfaite de l'entreprise SOGECA, titulaire du marché.

5. Travaux AEP - rue de la Liberté

L'entreprise missionnée par la CCPSO pour effectuer la rénovation du réseau AEP , rue de la Liberté, doit faire face à des problèmes d'approvisionnement des conduites d'eau en fonte. De ce fait, les délais initiaux pour ces travaux ne peuvent être tenus (avant le 15 novembre).

Par conséquent, par sécurité et pour éviter d'éventuelles intempéries, il a été décidé de reporter cette opération en 2021.

Le Conseil Municipal a pris acte.

6. Travaux de stabilisation des berges de l'étang de pêche

Les travaux de stabilisation des berges de l'étang de pêche ont débuté. Ils sont réalisés par les bénévoles de l'APPI. La moitié de l'étang est déjà consolidée.

Ces travaux ont été suspendus du fait du confinement.

7. Extension du cimetière- Echange de terrain avec M. et Mme SCHAHL

La Commune d'INNENHEIM envisage des travaux d'extension du cimetière. L'emprise foncière concerne les parcelles communales cadastrées section 1 n° 124 -125 et 247.

Reste à solutionner le problème du jardin de M. et Mme SCHAHL François, terrain situé au milieu de l'emprise de cette extension (section 1 n° 133 pour une superficie de 1 are 72). La situation de ce lopin de terre engendrerait, si aucune solution n'est trouvée, des travaux et un coût supplémentaire pour la collectivité.

La Commune d'Innenheim souhaiterait soit acquérir cette parcelle, soit l'échanger contre une autre.

Les conjoints SCHAHL sont favorables à un échange.

Une réponse pouvant être apportée aux conjoints SCHAHL est d'échanger leur jardin contre un terrain de superficie équivalente issu de la division de la parcelle 247, côté ouest.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- DECIDE de procéder à un échange de terrain avec les conjoints SCHAHL entre leur terrain situé section 1 n° 133, d'une superficie de 1 are 72 et un terrain de superficie équivalente, issu de la division de la parcelle cadastrée section 1 n° 247,
- CHARGE M. le Maire de faire procéder à l'arpentage,
- PRECISE que les frais de la division parcellaire et les frais d'acte sont à la charge de la commune,
- CHARGE M. le Maire de signer l'acte notarié correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

8. Finances communales - Décision modificative n° 5 - Rectification de la DM 3

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 février 2020 adoptant le budget principal de la Commune d'INNENHEIM,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 août 2020 approuvant la décision modificative n° 03,

Considérant que la décision modificative n° 3 présente une anomalie dans l'imputation des crédits affectés à cette décision,

- DECIDE d'adopter la décision modificative n° 5 de l'exercice 2020 suivante :

Section de fonctionnement :

- Dépenses

Article 023 - Virement à la section d'investissement + 12 000 €

- Recettes

Article 78835 - Comp. exonération taxe d'habitation + 12 000 €

9. Nid de cigogne

Depuis quelques années, un nid de cigognes blanches, espèce protégée, se trouve sur un poteau électrique situé au cœur du village, à l'angle de la rue du Général de Gaulle et de la rue du Général Leclerc.

Le Conseil Municipal souhaite conserver ce nid tout en le sécurisant et en protégeant le poteau électrique.

Pour ce faire, une assise de nid a été commandée à la société C.TEST d'Innenheim.

Coût de fabrication : 1 225,- € HT soit 1 470,- € TTC. Les frais y afférents sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- AUTORISE le paiement de la facture y afférente en section d'investissement au compte 2188 « *autres immobilisations corporelles* » - opération 65 « *Acquisition de matériel divers* ».

M. BENTZ précise que les frais de mise en place de cette plateforme sont pris en charge par Electricité de Strasbourg.

10. Vérification des poteaux d'incendie

M. le Maire rappelle que la responsabilité de la défense contre l'incendie est de la compétence des communes conformément à la législation en vigueur et qu'il incombe aux maires de faire vérifier tous les 2 ans le bon fonctionnement du réseau communal de défense contre l'incendie.

Le Commune d'Innenheim a confié cette mission à l'entreprise SUEZ.

La dernière vérification datant de 2017, il convient impérativement d'en effectuer une nouvelle cette année.

Pour 2020, le prix est de 30,- € HT par poteau d'incendie pour un montant total de 1 950,- € HT.

Le Conseil Municipal a pris acte et autorise le paiement de la facture y afférente.

11. Bulletin municipal de décembre 2020

M. le Maire rappelle qu'il est de coutume de réaliser un bulletin communal annuel avec sa parution pour Noël et informe l'assemblée municipale du coût pour 2020 :

- la réalisation de 800 exemplaires se monte à 3 450,- € HT (société PARMENTIER IMPRIMEURS sise à 67610 WANTZENAU).

Le Conseil Municipal a pris acte.

La facture y relative sera imputée à l'article « 6237 Publications ». Les crédits nécessaires ont été votés au budget 2020.

12. Manifestations de fin d'année

- Commémoration au monument aux morts du 11 novembre

Conformément à la tradition locale et inhérente à Innenheim, les commémorations de l'armistice du 11 novembre ont lieu le dimanche suivant le 11 novembre, soit pour 2020, le 15 novembre à 10 h 30. Ces cérémonies se limiteront à une lecture et un dépôt de gerbes au

monument aux morts et se tiendront en comité restreint, compte tenu de la situation sanitaire actuelle.

Pour rappel, il est d'usage de fêter le Patron du village, Saint Martin, le 11 novembre et l'assemblée délibérante souhaite conserver cette tradition.

- Marché de Noël

Le marché de Noël prévu fin novembre, est annulé du fait de la crise sanitaire actuelle.

- Fête de Noël des Aînés

En raison de la crise sanitaire de la COVID-19, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE d'annuler la traditionnelle fête des aînés.

En lieu et place il DECIDE d'offrir aux personnes de plus de 70 ans, un paquet-cadeau, sous forme non encore définie.

Le Conseil Municipal autorise le paiement de la facture y afférente.

- Don du sang

M. le Maire rappelle que malgré le confinement, les collectes de sang sont autorisées et maintenues.

13. Projet de centenaire du Grand Prix de France

M. le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de célébration du centenaire du Grand Prix ACF de 1922 de Strasbourg. Il s'agit d'une épreuve automobile historique du mois de juillet 1922 qui a eu lieu dans la région. Ce projet est porté par M. HAEGY, Maire de Duppigheim.

L'idée est d'organiser un défilé de véhicules (voitures de courses de 1922 à nos jours) sur l'ancien circuit qui passait par Duttlenheim, Duppigheim, Entzheim, Blaesheim et Innenheim et de planter un arbre pour chaque automobile participante.

La Commune d'Innenheim sera représentée, dans le comité d'organisation, par M. ESCHBACH Claude.

14. Urbanisme

Litige

M. le Maire informe les conseillers que le permis référencé 67 223 20 R0003 de M. PFRIMMER André a fait l'objet d'un recours gracieux en date du 20 octobre 2020 par M. et Mme KREAMER Denis.

L'avocat de la commune a été mandaté pour s'occuper de ce dossier et l'assurance saisie.

Le Conseil Municipal prend connaissance :

1. de la transmission de la déclaration d'intention d'aliéner ci-dessous avec avis de renonciation

Maître Joëlle RASSER

Section 4 n° 347/92 - 1 are 81
Section 4 n° 349/95 - 1 are 54
Section 4 n° 351/94 - 1 ares 74
Section 4 n° 94 - 0 are 32
4, route de Barr

2. de la transmission des demandes ci-après à l'ATIP, service instructeur de la commune des demandes d'autorisation d'urbanisme :

Certificats d'Urbanisme :

Néant

Déclarations préalables :

Mme KORNMANN Christelle	Clôture 1, rue des Fleurs
Mme KORNMANN Christelle	Abri de jardin 1, rue des Fleurs
Mme BENTZ Marlène	Rénovation de la toiture 103, rue du Général de Gaulle
Mme BURCKEL Denise	Clôture 105, rue du Général de Gaulle
Mme PFISTER Patricia	Pergola sur terrasse existante 3A, rue du Général de Gaulle
Famille RUS SCHAAL	Division en vue de construire Lieudit « village »
GROSS Bernard	Remplacement de la vitrine par deux vantaux 56, rue du Général de Gaulle

Permis de construire :

Néant

Permis de démolir :

ESCHBACH Fabrice	Démolition partielle d'un muret de clôture Réduction de la hauteur du mur côté gauche de la descente du garage Mise à niveau de la cour 43, rue des Vergers
Mme WEISSBACH Nadine	Démolition des charpentes existantes 17a, rue des Jardins

15. Divers et communications

- la 1^{ère} tranche pour la pose du gaz de ville est achevée. La seconde tranche débutera au printemps 2021.

- Mme SAETTEL Christiane fait le point sur la rentrée scolaire de la Toussaint qui s'est globalement bien déroulée malgré les contraintes liées au confinement et à la crise sanitaire du virus COVID-19.

Les récréations sont différées par classes. Le port du masque est obligatoire pour les enfants dès le CP et des mesures sanitaires supplémentaires sont prises (nettoyage de divers supports par l'ouvrier communal).

L'école élémentaire demande l'autorisation d'utiliser une partie des crédits attribués pour la bibliothèque, pour l'acquisition de matériel de motricité. Le Conseil Municipal valide.

Dans cette situation sanitaire complexe, M. DEMARE Alain rend hommage aux animatrices du périscolaire qui assurent une organisation sans faille.

Mme SAETTEL fait part des réflexions d'un représentant de parents d'élèves concernant les sanitaires situées à l'extérieur de l'école primaire. La commune étudiera l'opportunité de réaliser une extension de l'école quand le budget le permettra car une transformation de l'actuel bâtiment suppose également sa mise aux normes.

- M. BENTZ Hervé informe le conseil municipal que le talus de l'autoroute va être remis en l'état et les parcelles rendues aux agriculteurs. Une partie de la terre sera étalée et près de 6000 m3 de terre végétale seront apportés. La commune a demandé que l'entrée du côté du rond-point soit fermée.

- M. ROSFELDER Dominique annonce que la rue de l'Oelberg sera équipée prochainement d'un éclairage led.

M. FREYD Damien signale des dysfonctionnements de l'éclairage public rue Sébastien Brand et rue du Tramway.

- M. ROSFELDER Dominique informe le Conseil Municipal que le chauffe-eau de l'appartement de la mairie est à remplacer d'urgence. Le Conseil Municipal prend acte et autorise le paiement de la facture y afférente.

- M. FREYD Damien s'enquiert de la situation sanitaire dans le village. M. JULLY fait part de l'accroissement du nombre de cas positifs au virus Covid-19. Il incite les conseillers à la prudence et rappelle les gestes barrière.

Séance close à 20 h 30.

Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 16 novembre 2020.
Le Maire,
Jean-Claude JULLY.

